



Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 27/01/2021 à 18h30

(à la Halle d'animation du Puech des Ouilhes)

Nombre de conseillers en exercice : 15 (Présents ou représentés : 15)

Présents :

Conseillers : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Benoit DHOYE, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Simone SALAT, Nathalie VIDALENS-BRASSAT.

Excusés : Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU), Aurore LEFEBVRE (cas contact COVID-19 / représentée par Caroline BARRAL-AURATUS).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 18h40

En début de séance, Alain PEYROU indique avoir un mot de Serge POTEL. Il en donne lecture en séance :

- Serge POTEL vote contre le compte rendu du 30/12/2020.
- Serge POTEL vote contre le compte-rendu du 11/12/2020 (départ non signalé d'un conseiller).
- Serge POTEL s'interroge sur ce qu'est une absence excusée : juste un coup de téléphone ?

Avant de commencer le déroulé de l'ordre du jour, Madame le Maire propose de le modifier comme suit :

- Ajout au point 2 de l'approbation du compte rendu du CM du 11/12/2020 en sus de celui du 30/12/2020.

Vote :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

- Retrait du point 7 « Voie communale des Landes (VC n°31) et DETR 2018 » : il n'est pas nécessaire qu'il y ait une délibération. Un courrier suffit.
- Retrait, pour les mêmes raisons, du point 8 « Procuration postale ».
- Report du point 9 « Renouvellement de la convention de gestion de l'action en faveur des agents communaux avec le comité des œuvres sociales du Pays vert » car nous n'avons pas reçu tous les éléments nécessaires.

1. Informations générales

a) Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Cantal :

Cette convention (cf. CM du 05/11/2020 et 11/12/2020) a été signée par la CAF et les communes concernées (Ayrens, Lacapelle-Viescamp / Saint-Paul-des-Landes / Sansac-de-Marmiesse / Ytrac). Elle court du 01/01/2020 au 31/12/2024 et prend la suite du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui s'achevait en 2019. Cette convention a pour objectif d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire, d'optimiser et de développer l'offre de services.

b) Courrier de Monsieur SAUTAREL, sénateur :

Par mail du 14/01/2021, Monsieur SAUTAREL sollicite les maires du Cantal afin de recueillir les adresses mails des conseillers municipaux qui en sont d'accord. L'objectif est de pouvoir informer les élus de son activité parlementaire, dans le respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Vote :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

c) Information CABA – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

La CABA a signé une convention avec l'État et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) pour déployer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur 5 années, de janvier 2017 à décembre 2021. Un flyer a été réalisé, rappelant que cette opération se termine au 31/12/2021. Il est convenu de diffuser cette information sur le site Facebook de la commune.

d) **Enquête du Centre de Gestion portant sur la création d'un service de « paie à façon » :**

Le CDG 15 réfléchit à la création d'un service « paie à façon ». Dans ce contexte, il a adressé un questionnaire aux collectivités visant à mesurer leur intérêt pour cette nouvelle prestation (service payant). La réponse est à retourner d'ici le 05/02/2021 et sera vue en bureau communal.

e) **COVID-19 – Nouveau protocole :**

L'organisation en place était déjà très proche du nouveau protocole : il y a eu donc peu de modifications à apporter. Au niveau de la cantine :

- Les enfants doivent porter le masque et ne l'enlever qu'après être installés pour déjeuner. Ils doivent le remettre avant de sortir de table.
- Les carafes, panières de pain, plats ont été retirés (service à l'assiette).

Aurore LEFEBVRE et Patrice COUDON ont retranscrit ce nouveau protocole puis l'ont donné et expliqué aux agents.

f) **Journée de grève du mardi 26/01/2021 :**

L'enseignant Régis CARLESSO étant gréviste, il a fallu mettre en place un service minimum. Madame le Maire a sollicité Romain, un jeune habitant sur la commune et qui a déjà travaillé pour le centre socioculturel d'Ytrac. L'accueil s'est fait à la salle des associations. Les retours sont positifs : Romain passe visiblement très bien avec les enfants. Il intervient également pour les TAP, en remplacement du Tennis, les activités physiques en intérieur étant interdites.

g) **Travaux sur la commune :**

- Luminaire de Laveissière : les travaux prévus début janvier n'ont pas encore commencé.
- Renforcement du réseau électrique de Lacamp : les travaux devraient commencer entre le 01 et le 14/03/2021. Ils généreront une modification temporaire de circulation au niveau du croisement avec la route départementale. Parallèlement, des travaux seront menés pour l'installation d'un transformateur nécessaire pour le nouveau bâtiment de la Vielle.
- Entretien des fossés : Jean-Paul TROUPEL va faire un recensement des fossés à curer. Certains sont en effet bouchés (La Vielle, La Frescaldie, etc.).
- Société MJM Services : Marc MONTIL est arrêté jusqu'à début mars pour des problèmes de santé. Josiane MONTIL cherche une solution d'urgence dans l'hypothèse où il y aurait du déneigement à faire. Cela permet de rappeler que le référent en cas de neige est Jean-Paul TROUPEL : c'est lui qui donne l'ordre de saler, de déneiger ou pas, etc. Le déneigement n'est décidé que si l'épaisseur de neige avoisine ou dépasse les 5 cm.
- Des travaux CABA sont en cours à Calvanhac pour déplacer une conduite d'eau sur la voie publique : celle-ci passait antérieurement dans un terrain privé sur lequel un permis de construire a été accordé pour un garage. Ces travaux généreront des coupures d'eau mais nous seront informés. Les dates seront communiquées sur le site Facebook. Suite aux travaux, la borne incendie n°18 (à hauteur de la maison de M CAGNON) sera supprimée, cette modification sera portée à la connaissance du SDIS au moyen du procès-verbal.

h) **Tests COVID proposés sur la commune le lundi 18/01/2021 matin :**

13 personnes se sont rendues à la salle des associations pour être testées.

Les flyers prévus par la CABA n'ont pas été distribués par la Poste : plusieurs communes sont dans ce cas.

i) **Point sur le SIVU Auze-Ouest-Cantal :**

Antoine GENGE, appuyé par Patrick EVEILLARD et Jérémy LABRUNIE, présente les dernières actualités du SIVU AOC.

- Le COPIL Natura 2000 a réuni de nombreux participants début janvier 2021 (DDT, CEN, OFB, CPIE, élus SIVU, CABA, COMCOM Châtaigneraie, ONF, Chambre d'agriculture, associations...) et a permis de réaliser un bilan du dernier document d'objectifs (initialement bâti il y a une dizaine d'années). La prochaine réunion se tiendra en fin d'année pour établir le nouveau DOCOB. Ce COPIL était intéressant : les vues sont convergentes sur l'intérêt du site en termes de biodiversité. Le millefeuille administratif (subventions agences de l'eau, mesures compensatoires, intervenants, etc.) est lourd et difficile à appréhender. L'ONF a fait des remarques sur des zones boisées de la commune et souhaite rencontrer Madame le Maire pour en échanger. Mme le Maire demande à Antoine GENGE de les contacter pour une future rencontre.

- Un Conseil SIVU s'est tenu samedi dernier. Les échanges ont essentiellement porté sur les études pour le marais de Lintilhac (Saint-Paul-des-Landes) et la zone humide du Puy du Lac (Laroquebrou). Elles seront menées par le Conservatoire des Espaces Naturels et le CPIE (amphibiens) sous la responsabilité des ENS. Une subvention exceptionnelle est demandée à la commune de Laroquebrou, celle-ci ne faisant pas partie du SIVU.
- Rucher : Les relations avec l'apiculteur sont très satisfaisantes. Les ruches vont bien. Des panneaux pédagogiques, adaptés aux enfants, vont être mis en place au printemps. Il serait intéressant que l'école puisse y amener les enfants. L'APE pourrait potentiellement contribuer au transport. Une fois aménagé (table, arbustes, mare, etc.), le site sera vraiment agréable. Des journées riches pourraient peut-être être proposées aux écoles (exemple : matinée et pause pique-nique au rucher, après-midi à Rénac ou au Puech-des-Ouilhes).

j) **Carte de vœux :**

Sur demande de Mme le Maire, Aurore LEFEVBRE a préparé une carte permettant de répondre aux vœux reçus mais pouvant également servir pour d'autres occasions (photos de la commune).

2. Approbation des comptes rendus des deux dernières séances du Conseil Municipal

a) **Conseil municipal du 11/12/2020 :**

Serge POTEL a fait connaître sa décision à Alain PEYROU (contre le compte rendu « non conforme » du 11/12/2020).

Vote :	Pour : 14	Contre : 1 (Serge POTEL)	Abstention : 0
---------------	-----------	--------------------------	----------------

Le **compte rendu du 11/12/2020** est **approuvé**.

b) **Conseil municipal du 30/12/2020 :**

Serge POTEL a fait connaître sa décision à Alain PEYROU (contre le compte rendu du 30/12/2020).

Nathalie VIDALENS-BRASSAT n'est pas favorable à ce que le courrier de Serge POTEL soit intégré au compte rendu : le conseil municipal est là pour débattre et non pas pour faire un empilement de courriers émanant des conseillers.

Vote :	Pour : 13	Contre : 2 (Serge POTEL / Nathalie VIDALENS-BRASSAT)	Abstention : 0
---------------	-----------	--	----------------

Le **compte rendu du 30/12/2020** est **approuvé**.

3. Equipped numérique de l'école communale

La commission Travaux s'est réunie plusieurs fois sur ce sujet. La réflexion a porté sur la nécessité ou pas d'installer un tableau blanc interactif (TBI) dans toutes les classes, de remplacer les ordinateurs de la « classe mobile » et le tout en combien d'années (1, 2 ou 3 ans). Le choix initial était d'équiper complètement l'école sur 2 ans mais il semble possible de bénéficier d'un financement DETR 2021 à hauteur de 50%. Par ailleurs, une subvention « Plan relance numérique » est apparue la semaine dernière permettant de réduire encore le coût à supporter par la commune.

Le projet est estimé à 22 388,42 € HT et serait financé comme suit :

- DETR 2021 : 11 194,21 € HT
- ETAT (Plan relance numérique) : 4 900,00 € HT
- Autofinancement : 6 294,21 € HT

Dans ce contexte, la décision prise serait de procéder à la totalité de cet investissement sur l'année 2021.

Nathalie VIDALENS-BRASSAT s'interroge sur ce que deviendrait le matériel en cas de réduction du nombre de classes : Mme le Maire répond que celui-ci pourrait être réutilisé pour la garderie, les TAP ou la salle de la Mairie.

	Délibération DE_2021_01 : Autorisation à Mme le Maire de demander une subvention « DETR 2021 » pour l'équipement numérique de l'école et autorisation à prévoir cet investissement au budget 2021		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

	Délibération DE_2021_02 : Autorisation à Mme le Maire de demander une subvention « Plan relance numérique » pour l'équipement numérique de l'école et autorisation à prévoir cet investissement au budget 2021		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Patrick EVEILLARD précise qu'il conviendra de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, la délibération permettant de signer les devis et de lancer les travaux.

4. Camping du Puech des Ouilhes

Mme le Maire rappelle que la commune est engagée dans le cadre du bail commercial renouvelé le 01/07/2018 avec la SARL Le Puech des Ouilhes. La réhabilitation des infrastructures dont la commune est propriétaire a commencé en 2019, avec la rénovation de 3 chalets Rêve. Il reste encore à traiter 3 autres chalets Rêve, 3 chalets Evasion, 6 huttes, une partie de la plomberie du bloc sanitaire, le démoussage des toitures, le remplacement des chaudières, la sécurisation de l'accès à la piscine.

Il existe une fiche DETR pour l'aménagement des campings (subvention possible à hauteur de 40%) : Mme le Maire y a travaillé avec Patrick EVEILLARD. Il semble opportun de faire une demande de DETR 2021 pour l'ensemble des travaux et pas seulement ceux prévus en 2021, sachant que nous avons ensuite 2 à 3 ans pour réaliser les travaux et utiliser cette DETR si elle nous est accordée. Mme le Maire envisage également de solliciter une aide du Département à hauteur de 30%.

Le projet est estimé à 85 471,19 € HT sur 2 ans et serait financé comme suit :

- DETR 2021 : 34 188,48 € HT
- Fonds Cantal Solidaire : 25 641,36 € HT
- Autofinancement : 25 641,36 € HT

	Délibération DE_2021_03 : Autorisation à Mme le Maire de demander une subvention « DETR 2021 » pour la réhabilitation du camping du Puech des Ouilhes et autorisation à prévoir cet investissement au budget 2021		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

	Délibération DE_2021_04 : Autorisation à Mme le Maire de demander une subvention « FONDS CANTAL SOLIDAIRE » pour la réhabilitation du camping du Puech des Ouilhes et autorisation à prévoir cet investissement au budget 2021		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

S'agissant de la sécurisation de l'accès à la piscine, la commune s'était engagée, en février 2020, à financer la mise aux normes à hauteur de 9 000 €. Du fait de la crise sanitaire COVID-19, les travaux n'ont pas été réalisés en 2020. Entre temps, les gérants du camping ont réfléchi à une autre solution qui a été validée par la DDCSPP (superposition d'un grillage de maille plus fine sur le grillage actuel et renforcement de ce dernier en ajoutant des piquets intermédiaires). La commune participerait à hauteur de 1 887,35 € (coût TTC des fournitures).

	Délibération DE_2021_05 : Autorisation à Mme le Maire de participer au coût de sécurisation de l'accès à la piscine à hauteur de 1 887,35 € au lieu de 9 000 € et autorisation à prévoir cet investissement au budget 2021		
Vote :	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Pour 2021, Mme le Maire propose de retenir les devis suivants :

- la rénovation intérieure des 3 derniers chalets Rêve : 25 400,12 € HT / 30 480,14 € TTC (devis de M. LEYBROS)
 - la rénovation d'une partie de la plomberie du bloc sanitaire : 852,00 € HT / 1 022,40 € TTC (devis de M. BERAUD)
 - le démoussage des toitures : 3 630,00 € HT / 4 356,00 € TTC (devis de M. SALABERT)
 - la mise aux normes de l'accès à la piscine : 1 563,12 € HT / 1 887,35 € TTC (divers devis)
- soit un coût total de 31 445,24 € HT / 37 734,29 € TTC.

Cette programmation a été vue avec Mme VAN BRUTZEL.

Vote :

Délibération DE_2021_06 : Autorisation à Mme le Maire d'engager les travaux au camping du Puech des Ouilhes à hauteur de 37 734,29 € TTC en 2021		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

5. Base multi-accueil de plein air du Bourg

La commission Travaux a continué à travailler sur ce projet : les derniers plans réalisés sont projetés en séance. L'intérêt de ce projet est qu'il est réellement polyvalent : il répond, sur des créneaux différents, à des besoins de l'école, des TAP, du club de foot, du camping.

Mme le Maire et Patrice COUDON ont rencontré le district de foot : une subvention de 20 000 € pourrait être attribuée par la Fédération pour ce projet, étant précisé que la Région donne automatiquement autant.

Benoit DHOYE a fait des propositions pour l'accès PMR et a demandé les devis de terrassement correspondants.

Des devis ont également été demandés pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Nous n'avons pas de devis précis pour le moment pour ce projet mais les premiers chiffrages hauts établis par CIT sont de l'ordre de 208 000 € HT, auxquels des options complémentaires peuvent être ajoutées concernant la toiture (désamiantage, couverture bac acier, panneaux photovoltaïques).

Mme le Maire ouvre le débat pour connaître l'avis des conseillers quant à la poursuite de ce projet et à sa temporalité :

- CAR : Les demandes de subventions dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR) sont à déposer maintenant pour les 3 ou 4 années à venir. Le prochain CAR n'interviendra ensuite qu'en 2025.
- DETR : Les demandes de DETR 2021 sont à déposer cette semaine : le dossier n'étant pas finalisé, il conviendra de le compléter avec des devis d'ici le 20/02/2021. Si le dossier est accepté, il ne sera plus possible de modifier les devis, sous peine que les modifications apportées ne soient pas financées par la DETR.
- Autres subventions à solliciter cette année : DSIL, Fédération de foot.

Ce dossier a donné lieu à de nombreux échanges en séance : opportunité du projet, difficulté d'obtenir des devis d'ici le 20/02/2021, coût global et planification des travaux pour décaler autant que possible la souscription de nouveaux emprunts, etc. Mme le Maire rappelle que la commune s'est engagée à réaliser des travaux sur ce bâtiment dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée Ad'AP (délibération de décembre 2016).

Vote :

Délibération DE_2021_07 : Autorisation à Mme le Maire de demander une subvention au titre du « Contrat Ambition Région (CAR) 2021-2023 » pour la mise aux normes et l'extension de la base multi-accueil du Bourg et autorisation à prévoir cet investissement au budget 2021		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1 (Nathalie VIDALENS-BRASSAT)

Délibération DE_2021_08 : Autorisation à Mme le Maire de demander une subvention « DETR 2021 » pour la mise aux normes et l'extension de la base multi-accueil du Bourg et autorisation à prévoir cet investissement au budget 2021

Vote :

Pour : 12	Contre : 2 (Jérémy LABRUNIE et Annelise MICHEL-GAGNAIRE)	Abstention : 1 (Nathalie VIDALENS-BRASSAT)
-----------	--	--

6. Questions diverses

- **Visite de la cantine** : Dans le cadre de l'étude menée sur le budget « Alimentation », Jérémy LABRUNIE demande s'il serait possible de visiter les locaux de la cantine. Il précise par ailleurs avoir sollicité Delphine QUILLET, secrétaire de Mairie, pour obtenir le nombre d'enfants ayant mangé à la cantine depuis 2018. Dans la mesure du possible, il souhaiterait également disposer des menus depuis 2018 : Rovine RENARD, cantinière, a dû en conserver un exemplaire dans le registre de la cantine. Au-delà de l'optimisation budgétaire, ces demandes s'inscrivent dans la réflexion sur les circuits courts. S'agissant de la visite des locaux, Mme le Maire répond positivement en privilégiant toutefois la période des vacances scolaires et en veillant au respect des règles sanitaires (surchauffes, etc.). Elle demande par ailleurs que la réflexion globale soit menée de façon constructive et intelligente : plusieurs impératifs sont à prendre en compte et il convient de trouver les meilleurs compromis.
- **Usage d'un sifflet à la cantine** : Benoit DHOYE indique qu'il a été fait usage d'un sifflet à la cantine. Mme le Maire en a été informée et a immédiatement échangé avec l'agent concerné afin de mettre un terme à cette pratique. Benoit DHOYE précise que la solution trouvée serait à présent de donner des coups sur le chariot. Ce constat a donné lieu à des échanges virulents entre Patrick EVEILLARD et Benoit DHOYE. Ce dernier a préféré quitter la salle.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 22 h 00.**